



Bruxelles, le 27 janvier 2015
(OR. en)

5612/15

LIMITE

PESC 78
COEST 23
NIS 4

NOTE POINT "I"

Origine:	Comité politique et de sécurité
En date du:	27 janvier 2015
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)
Objet:	RELATIONS AVEC LA BIÉLORUSSIE - Liste de mesures concrètes supplémentaires éventuelles pour renforcer la politique de l'UE consistant à maintenir le contact avec la Biélorussie tout en adoptant un point de vue critique à l'égard de ce pays

1. Le 25 septembre 2014, le Comité politique et de sécurité a invité le Service européen pour l'action extérieure et la Commission à fournir une liste de mesures concrètes supplémentaires éventuelles (la "liste de mesures") pour renforcer la politique de l'UE consistant à maintenir le contact avec la Biélorussie tout en adoptant un point de vue critique à l'égard de ce pays.
2. Le 10 décembre 2014, la liste de mesures (Coreu EAS/1317/14) a été présentée au Comité politique et de sécurité, qui a chargé le groupe "Europe orientale et Asie centrale" de poursuivre l'examen de la liste et de lui faire rapport.
3. Lors de ses réunions du 16 décembre 2014 et des 8, 12 et 20 janvier 2015, le groupe "Europe orientale et Asie centrale" a examiné la question et est parvenu à un accord sur la liste le 22 janvier 2015.
4. Le 27 janvier 2015, le Comité politique et de sécurité a approuvé la liste de mesures.

5. Au vu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à approuver la liste de mesures concrètes supplémentaires éventuelles pour renforcer la politique de l'UE consistant à maintenir le contact avec la Biélorussie tout en adoptant un point de vue critique à l'égard de ce pays, dont le texte figure dans le document 5544/15 PESC 69 COEST 18 NIS 3 RESTREINT UE/EU RESTRICTED.

PUBLIC